



CONGRES NATIONAL SNUDI FO

Intervention de Franck NEFF (BN)

Mes chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du SNUDI FO des Bouches du Rhône et je suis mandaté pour approuver le rapport d'activité.

Comme l'ont déjà souligné les rapports introductifs et les interventions dans les congrès FNEC et SNUDI, nous sommes confrontés, comme l'ensemble des salariés, à une attaque en règle de nos statuts et des droits collectifs et individuels qui en découlent.

Cette offensive s'est accélérée depuis la promulgation de **la loi El Khomri**, après plus de 6 mois de mobilisation et de contestation des salariés du public et du privé et l'utilisation du 49-3 par le gouvernement pour imposer de force sa loi.

Aujourd'hui, en ce qui concerne FO, rien n'est réglé, pour preuve, le succès de la manifestation du 15 septembre alors que la loi était déjà promulguée.

Je souscris bien sûr à la formule d'Hubert : « Nous n'avons pas fait grève par soutien aux salariés du privé ! » car nous savons tous que la destruction du Code du Travail c'est à terme celle de la Fonction publique !

Et je me félicite, moi aussi de la position de notre confédération, lors du dernier CCN, qui a réaffirmé la revendication d'abrogation de la loi Travail, comme son opposition à la réforme territoriale, à la loi santé et à la loi de refondation Peillon et ses conséquences, autant d'atteintes à l'unité de la République et à l'égalité de droits.

Dans le contexte politique actuel, nous ne pouvons que nous féliciter, que soit réaffirmé, dans le CCN et sa résolution, qu'attaché à « *la liberté et à l'indépendance syndicale* » FO, fidèle à ses principes, ne « *donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques* ».

On ne peut tout aborder dans une intervention, **j'insisterai donc sur 4 points :**

Pour reprendre le titre du dernier éditorial de Norbert dans l'Ecole syndicaliste, les semaines et les mois qui viennent vont être « un enjeu déterminant pour notre statut ».

1/ En premier lieu, PPCR !

Dans toutes les salles des maîtres, dans les RIS ou lors de nos tournées syndicales, nous sommes interpellés par les collègues sur les nouvelles modalités d'évaluation, d'avancement et de revalorisation. Les premiers comptes rendus des groupes de travail ministériels, sont inquiétants avec le projet d'évaluation. Mais PPCR, c'est aussi une revalorisation salariale en trompe l'œil, une carrière qui s'allonge et des promotions « à la tête du client », une mobilité forcée dans le cadre de la fusion des corps, comme nous l'a rappelé Christian Grolier.

PPCR : bref, c'est, la destruction pure et simple du statut de la fonction publique et des statuts particuliers.

Aujourd'hui, c'est en nous appuyant sur notre statut, qui existe encore malgré les coups qui lui ont été portés, que nous pouvons défendre nos droits.

A la question, « peut-il y avoir un autre mot d'ordre que retrait du PPCR ? », **je réponds NON !**

Mes camarades, oui, l'heure est à la construction du rapport de force pour exiger le retrait du « non protocole PPCR » et du projet gouvernemental sur la nouvelle évaluation qui en découle.

Nous avons été attentifs aux nombreuses motions départementales et je pense que notre congrès devrait reprendre la proposition de la résolution du congrès de la FNEC d'appeler à multiplier, généraliser les prises de position, dans les écoles, dans les RIS, pour constituer une force pour faire reculer la ministre, avec la même méthode utilisée pour la campagne initiée par FO contre les rythmes scolaires et si les conditions sont réunies, c'est-à-dire sur la base de notre revendication, on peut effectivement chercher les appels intersyndicaux, notamment avec le SNUipp.

2/ REP+

Un exemple précis de la dérèglementation de nos obligations de service et d'attaque de notre statut particulier : A Marseille, l'administration oblige les collègues travaillant en REP+, dans le cadre des 9 journées « libérées », à ne pas aller travailler en classe durant toute une semaine, appelée « semaine Baléares ». Oui, vous avez bien entendu : 1 semaine complète à choisir et à se répartir entre collègues parmi les 36 de l'année scolaire où ils pourront partir où bon leur semble et c'est sans doute par provocation que notre DASEN la dénommée ainsi !

Bien entendu, les collègues ne sont pas dupes et il est évident que ces 24h libérées de cette semaine « paradisiaque » devront être « remboursées » sur des temps hors scolaire ou hors 108h durant le reste de l'année (le mercredi AM, le samedi matin, le soir ou pourquoi pas durant les petites vacances scolaires, comme c'est déjà le cas pour certains cours à l'ESPE pour nos stagiaires PFSE)

On est bien là aussi dans l'annualisation des horaires, l'individualisation, la flexibilité et la dérèglementation de nos ORS et de notre statut particulier.

Nous avons bien entendu alerté les collègues sur cette duperie et réaffirmé au DASEN que les ORS en Education prioritaire ne doivent pas être en contradiction avec les garanties statutaires de nos collègues.

3/ La campagne du SNUipp pour l'arrêt de l'APC

Situation très confuse chez les collègues : d'un côté la direction du SNUipp appelle les collègues à s'engager individuellement à ne plus faire les APC et de l'autre cette même direction continue en intersyndicale à refuser de se prononcer pour l'abrogation du décret rythmes scolaires dont découlent les APC !

Nous avons utilisé le tract national liant les APC et le décret sur les rythmes scolaires. Mais les collègues en ont tellement ras-le-bol des APC et de tout le reste, que certains sont tentés par cette consigne et nous sommes confrontés à des interrogations légitimes de la part de ces collègues, dont certains sont des militants, quant aux risques de s'engager dans la consigne d'arrêt des APC. Il nous faut continuer à argumenter nationalement et localement, expliquer entre autres, que loin d'une diminution du temps de travail, c'est l'augmentation du nombre d'heures annualisées, pour effectuer du travail hors enseignement dont il est question avec cette initiative.

4/ Nouvelles modalités de l'inclusion scolaire

Nous avons eu à traiter, comme dans tous les départements je pense, de nombreuses situations terribles d'inclusion forcée de gamins qui n'ont pas leur place dans un milieu scolaire ordinaire.

Et on constate quoi sur le terrain ?

- Une dégradation des conditions de travail de tous les collègues désemparés et épuisés, souvent empêchés d'enseigner,
- Une désorganisation des classes concernées et même de l'école toute entière dans les cas de problèmes graves de comportement.
- Des gamins abandonnés et livrés à eux-mêmes

On ne peut qu'accuser la Ministre et le gouvernement de porter la responsabilité de toutes ces situations et des conséquences désastreuses. C'est de la maltraitance organisée !

A ce sujet, je tiens à féliciter le SN pour la qualité du 4 pages spécial « inclusion scolaire » qui explique clairement ce qu'est l'inclusion dans le cadre de la loi de refondation et ses conséquences concrètes sur le terrain et dans nos salles de classes.

Nous devons revenir dans la résolution sur cette question et les moyens à notre disposition pour aider les collègues à résister....

Pour conclure, sur la construction du syndicat.

Si oui nous devons rechercher l'action commune sur les revendications, chaque fois que c'est possible, il n'en reste pas moins que c'est en préservant notre orientation propre et notre indépendance et en défendant les revendications individuelles et collectives, générales ou particulières, du statut et des conditions de travail que nous réussirons à nous développer et à devenir, nous aussi, majoritaires !

C'est cette orientation qui nous a permis de nous développer dans le 13 :

- développement et tenue des instances (bureau et conseil syndical),
- engagement des délégués de secteur dans des visites d'écoles et prise en charge de dossiers locaux auprès des IEN,
- progression dans notre syndicalisation : + 119% depuis le dernier congrès de Seignosse.
- Une progression qui s'est naturellement traduit par le gain de 2 élus supplémentaires à la CAPD, pris au SNUipp et qui nous permet de faire jeu égal avec le SE UNSA.

Notre indépendance, pour reprendre l'expression, « c'est notre ADN » et c'est en la préservant que nous nous engageons dans la prochaine campagne des élections professionnelles et que nous progresserons pour que le SNUDI FO, la FNEC FP FO et la FGF-FO se développent et que nos résultats progressent partout !

Mes camarades, c'est dans cet objectif que je renouvelle ma candidature au bureau national.

Vive le syndicalisme libre et indépendant de tout gouvernement, vive le syndicalisme de revendication qui refuse la co-gestion et l'accompagnement des mesures gouvernementales, vive le syndicalisme fédéré et confédéré, vive le SNUDI FO !